

INFORMATIONS AUX PARENTS Organisation de l'année scolaire 2025/2026

1) PLANNING DE LA SEMAINE SCOLAIRE

L'organisation de la semaine scolaire, à la rentrée 2025, se déroulera sur 4 jours selon le planning suivant :

	Garderie	Classe	Garderie	Cantine	Classe	Garderie
Lundi	7h45-8h20	8h20-11h30	11h30-12h15	11h30-13h20	13h20-16h30	16h30-18h15
Mardi	7h45-8h20	8h20-11h30	11h30-12h15	11h30-13h20	13h20-16h30	16h30-18h15
Mercredi						
Jeudi	7h45-8h20	8h20-11h30	11h30-12h15	11h30-13h20	13h20-16h30	16h30-18h15
Vendredi	7h45-8h20	8h20-11h30	11h30-12h15	11h30-13h20	13h20-16h30	16h30-18h15

2) LA RESTAURATION SCOLAIRE

- **Les horaires** : à partir de 11h30 le lundi, mardi, jeudi et vendredi au réfectoire communal sis 40 avenue des Acacias. Ce service payant est accessible, aux enfants à partir de la Petite Section, **sur inscriptions obligatoirement** auprès de la mairie.
- **Le trajet** aller/retour pour se rendre au réfectoire se fera à pied et sous la surveillance de 2 agents de la commune qui accompagnent les enfants pendant tout le temps de restauration scolaire.
- **Les inscriptions** sont OBLIGATOIRES chaque semaine pour la semaine suivante, **le lundi 16h30 au plus tard** auprès de la mairie : mairie@saintpons04.fr ou par courrier en mairie ou dans la boîte aux lettres de la mairie.

- **Les tickets pour la cantine doivent être achetés à la mairie.**

Ils devront être remis à l'agent communal, le lundi matin uniquement pour toute la semaine.

Sans inscription et/ou sans ticket en début de semaine, l'enfant ne pourra pas rester à la restauration scolaire (sauf exception dûment expliquée).

Toutes réclamations liées au restaurant scolaire devront être déposées auprès de la mairie

Toute inscription est définitive et due, en cas d'absence justifiée, deux jours de carence seront appliqués et le reste des tickets seront rendus si vous en avez informé immédiatement la mairie.

Pour cette rentrée, les inscriptions doivent être faites à la mairie au plus tard le 1^{er} août.

Tarifs 2025 / 2026

5,00 € / ticket pour les résidents de la commune

6,00 € / ticket pour les résidents hors commune

Horaires d'accueil de la mairie :

Lundi, Mardi et Vendredi : 13h30-17h00

Mercredi : 08h30-12h00

3) LA GARDERIE

L'accueil en garderie, avant et après la classe, **est un service gratuit** assuré par un agent communal.

L'inscription à la garderie (matin, midi et soir) est obligatoire et est à faire une semaine à l'avance auprès de la mairie.

Aucun retard ne sera toléré après la fermeture de la garderie.

4) LE DOSSIER ADMINISTRATIF PERISCOLAIRE

Le dossier ci-joint est à remplir obligatoirement pour tous les enfants **qu'ils participent ou non au périscolaire**. Je vous remercie de bien vouloir le déposer en mairie au plus tard le 1^{er} août.

Accompagné de l'attestation d'assurance au nom de l'enfant mentionnant « la responsabilité civile et l'individuelle accident durant les temps périscolaires », ainsi que **l'attestation d'employeur des deux parents** (condition pour être accepté au temps périscolaire).

5) CONSIGNES DE SECURITE

- **En cas de pandémie**, selon les consignes sanitaires, l'accès des personnes extérieures ne sera pas autorisé dans l'enceinte de l'école. Les grands rentreront par la porte du haut et les petits par le portail de la cour.
- Pour la garderie, avant 8h20, l'entrée se fait par la porte principale de l'école.
- Pour plus de sécurité sur le parking, merci de stationner votre véhicule en marche arrière afin d'avoir une meilleure visibilité sur la présence ou non de piétons et notamment d'enfants, en repartant. **NE VOUS GARER PAS A MOINS DE 20 METRES DU PORTAIL DE L'ECOLE.**

Vous souhaitant à toutes et à tous une bonne rentrée et une excellente année scolaire.

Très cordialement. La Maire : Dominique OKROGLIC